



Intégration des Vélo à Assistance Électrique (VAE) dans les activités cyclistes

L'intégration du VAE pour tous les usagers en général ne devra pas occulter l'aspect santé. La pratique du VAE c'est aussi une possibilité pour accueillir les personnes ayant des problèmes de santé ou physique. Cet impact devra être préservé pour permettre de promouvoir le maintien le plus longtemps possible de la pratique du cyclotourisme ou du VTC auprès de ces personnes, et ainsi leur permettre de prolonger ou d'intégrer la pratique et la vie en club.

L'intégration du VAE nécessite de maîtriser les aspects techniques du VAE et de son usage dans un club ou dans un groupe avec toutes les incidences possibles.

Définition

• Le VAE n'est pas un cyclomoteur ou un vélo électrique, mais un vélo à assistance électrique. Il dépend de la directive européenne 2004/24/CE du 18 Mars 2002, et est défini au Code de la route par l'article R 311-1 (Extrait) : « cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler. »

Assurances

L'assureur fédéral assure la pratique du VAE. Pour les licenciés qui ne seraient pas assurés par lui, il leur faudra vérifier que cette pratique est garantie par leur assurance personnelle.

Encadrement/Sécurité

Le pratiquant s'engage dans son utilisation à :

- Respecter les principes fondamentaux de la FFRS (pas de compétition, pratiquer dans une optique de loisir et de plaisir...) ;
- Ne pas modifier son VAE afin que celui-ci conserve son fonctionnement d'assistance limitée à 25km/h maximum ;
- Respecter le rythme du groupe ;
- Ne doit pas servir d'entraîneur au groupe ;
- Ne pas dépasser l'animateur en tête du groupe ;
- Maintenir une distance de sécurité supérieure à un vélo ;
- Porter un casque de protection ;
- Respecter le code de la route.

Chaque cycliste devra s'assurer que les batteries de son VAE soient pleinement chargées pour répondre à la durée de la sortie. L'animateur pourra vérifier l'état de chaque VAE.